



Décompte TVA 1er trimestre 2023

Ce décompte a été transmis électroniquement. Il n'est pas nécessaire de l'envoyer par voie postale à l'AFC. Ce document est pour vos dossiers.

Données

Personne assujettie:

Nom de l'entreprise	PROMERKA SA
NPA/Lieu:	1032 Romanel-s-Lausanne
Numéro TVA:	CHE-204.944.906
AFC-ID:	052.0046.0140

Décompte:

Méthode de décompte	Effective
Période de décompte	Q1/2023, 01.01.2023 - 31.03.2023
Date de valeur (intérêt moratoire dès le)	30.05.2023
Date de remise	14.08.2023 à 15:24:05
Coordonnées pour les demandes de renseignements	Sandra Schmid
Numéro de téléphone	+41787249341
e-mail	sandra.schmid@promerka.com



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances

Administration fédérale des contributions
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée

Paiement

L'assujetti doit acquitter la créance fiscale née pendant une période de décompte dans les 60 jours qui suivent la fin de cette période (art. 86, al. 1, LTVA). En cas de retard dans le paiement de l'impôt, un intérêt moratoire est dû sans sommation (art. 87, al. 1, LTVA).

Pour les paiements en dehors de la Suisse/du Liechtenstein, veuillez utiliser l'IBAN international de l'AFC.

IBAN international:

CH60 0900 0000 3000 0037 5

BIC:

POFICHBEXXX

Bénéficiaire:

Administration fédérale des contributions AFC

Montant CHF:

17 689.00

Référence:

80 40012 02348 92515 20046 01409

Récépissé

Compte / Payable à
CH11 3000 0001 3000 0037 5
Administration fédérale des contributions
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée
3003 Berne

Référence
80 40012 02348 92515 20046 01409

Payable par
PROMERKA SA
Chemin de Cousson 23
1032 Romanel-s-Lausanne

Monnaie Montant
CHF 17 689.00

Section paiement



Compte / Payable à
CH11 3000 0001 3000 0037 5
Administration fédérale des contributions
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée
3003 Berne

Référence
80 40012 02348 92515 20046 01409

Informations supplémentaires
K8QT0012023 //S1/20/5200460140 /30/204944906

Payable par
PROMERKA SA
Chemin de Cousson 23
1032 Romanel-s-Lausanne

Monnaie Montant
CHF 17 689.00



Décompte TVA 1er trimestre 2023

I. Chiffre d'affaires

Toutes les indications concernant le chiffre d'affaires s'entendent nettes

Contre-prestations

	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
200 Total des contre-prestations convenues ou reçues, y compris celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger (chiffre d'affaires mondial)		505'899.59

Déductions

289 Total des déductions des ch. 220 à 280	0.00
--	------

Total du chiffre d'affaires imposable

299 Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)	505'899.59
---	------------

II. Calcul de l'impôt

Prestations à partir du 01.01.2018

	Prestations CHF	Impôt CHF
302 Prestations soumises au taux normal 7.7%	505'662.59	38'936.02
312 Prestations soumises au taux réduit 2.5%	237.00	5.93

Total de l'impôt dû

399 Total de l'impôt dû (ch. 301 à 382)	38'941.95
---	-----------

Mise en compte de l'impôt

	Impôt CHF	Impôt CHF
400 Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services	17'572.70	
405 Impôt préalable grevant les investissements et les autres charges d'exploitation	3'680.25	
479 Total de l'impôt préalable comptabilisé aux ch. 400 à 420		21'252.95

Montant à payer / solde

500 Montant à payer	17'689.00
---------------------	-----------